



## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Le Valence Romans Drôme Rugby (VRDR) annonce par la présente avoir mis un terme à la relation contractuelle l'unissant à son joueur professionnel M. Romain SOUQUET.**

En effet, le club ayant appris le 4 août 2020 que son joueur était sous le coup d'une suspension par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) de toutes compétitions du 25 octobre 2019 au 25 octobre 2021, les parties se sont accordées sur une rupture du contrat de travail du joueur effective au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Le VRDR rappelle ici que M. Romain SOUQUET a été mis à pied et exclu de toute activité pour le compte du club dès lors que le club a eu l'information de la suspension mentionnée plus haut, conformément aux dispositions du code du sport et aux règlements applicables en matière de dopage.

Le VRDR souhaite également réaffirmer ici qu'aussi improbable et grave que cela puisse être, il n'a été informé qu'en date du 04 août 2020 de la sanction prononcée par l'AFLD à l'encontre de M. Romain SOUQUET, par le biais d'un refus de réaffiliation de ce dernier auprès de la Fédération Française de Rugby pour le compte de la saison 2020-2021. Contrairement à ce qui a pu être annoncé par voie de presse, le VRDR n'avait jusqu'alors reçu aucune information de nature à l'alerter sur le sujet de la part :

- Ni de l'AFLD, qui ne communique pas avec les clubs employeurs de sportifs professionnels ;
- Ni de la Fédération Française de Rugby ;
- Ni de la Ligue Nationale de Rugby, qui elle-même n'était pas informée de la procédure en cours ;
- Ni de M. Romain SOUQUET.

Il va de soi que le VRDR et ses dirigeants tiennent à ce que la bonne foi et la sincérité du club ne souffrent d'aucune contestation dans ce dossier, d'une importance majeure et dont les incidences juridiques, sportives, humaines sont particulièrement fâcheuses.

Le dossier est désormais entre les mains des instances du rugby français, de l'AFLD et de M. SOUQUET.

Le VRDR, bien que comprenant évidemment l'impérieuse nécessité du respect de la confidentialité et du secret médical, ne peut de son côté que souhaiter que ce précédent inouï serve à minima à faire évoluer la considération portée aux clubs employeurs dans le parcours administratif de traitement de ce type de dossier.

Le VRDR tient à préciser à l'ensemble de ses supporters et partenaires qu'il travaille activement à la recherche de solutions pour pallier ce coup dur sur le plan sportif et assurer sa compétitivité sportive pour la saison en cours, capitale pour le projet de développement du club et visant à l'asseoir durablement au sein de l'élite du rugby français.

Laurent BEAUGIRAUD

Jean-Pierre CHEVAL

Co-Présidents

SASP VALENCE ROMANS DROME RUGBY  
Complexe Porchier, Rue Louis Joseph Gay Lussac  
26100 ROMANS SUR ISERE

Contact communication institutionnelle : Adrien RUIZ, Directeur général [adrien.ruiz@vrdr.fr](mailto:adrien.ruiz@vrdr.fr)